

# Fête du Village

## Samedi 2 septembre 2017

Dans le cadre des festivités, un grand dîner champêtre est organisé en plein air, sous chapiteau, chemin de l'Etang, le samedi 2 septembre 2017 à partir de 19 h 30.

Bonne occasion pour se rencontrer et faire vivre ce bel esprit villageois qui nous est cher.

L'organisation matérielle de cette sympathique soirée demande que, dans la mesure du possible, vous ayez la gentillesse de vous inscrire à l'avance au secrétariat de la mairie.

Retenez cette soirée et venez avec vos amis que nous serons heureux d'accueillir.

**La Troupe « Brasilia »** animera l'apéritif et l'orchestre « **Joël OLMEDO** » nous fera danser pendant le repas.

Précédant l'embrasement du ciel Tremblaysien prévu vers 23 heures 15, la retraite aux flambeaux, entraînée par **BL Animations** partira vers 22 h 30 du chapiteau, puis empruntera les rues suivantes : Chemin de l'étang, Grande Rue, Puits d'Hiver, Templiers, Pavé (vers la mairie), Grande Rue, puis chemin de l'Etang où elle se disloquera au cœur de la fête. Distribution gratuite de lampions à partir de 22 h 00 à l'entrée du chapiteau.

Pour les Tremblaysiens, si vous avez un souci de transport, nous nous chargeons, dans la mesure du possible, d'aller vous chercher gracieusement à votre domicile et de vous y reconduire en fin de soirée ; merci de le préciser lors de votre inscription.

Cordialement, le Maire  
Joseph LE FOLL



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Joseph Le Foll, the Mayor.

# FÊTE de la SAINT-GILLES

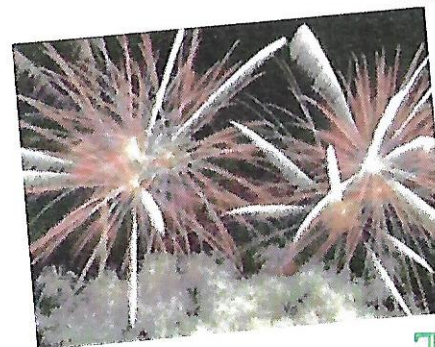
La MAIRIE organise

Le samedi 2 septembre 2017 à 19 h 30

UN DÎNER CHAMPÊTRE  
DANSANT

## MENU

Apéritif « Kir »  
Couscous  
Pâtisserie  
Vin, Café



Troupe "Brasilia"  
Orchestre "Joël OLMEDO"

Venez nombreux avec vos amis

x.....

Réservation **DÎNER CHAMPÊTRE** du samedi 2 septembre 2017.

Nom.....Prénom.....

Nombre de personnes :

Adultes ..... 15 € x..... =  
Enfants (- 16 ans) ..... gratuits x..... =

TOTAL =

Je joins un chèque à l'ordre du Trésor Public à déposer à la Mairie

**Réponse souhaitée avant le jeudi 24 août 2017**